

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	LEGRAND JEAN-MARIE
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	019Z1111 <i>Legrand Jean marie</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	AUTOSECURIT - CTA 2 RUE PIERRE ET MARIE CURIE 19400 - ARGENTAT
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S019Z095
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	21/10/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	Baptiste TEILLET <i>Baptiste Teillet</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	3	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

Revoir l'ensemble des méthodologies ainsi que les nouveautés des instructions techniques.

DECISION : FAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

21/10/2027

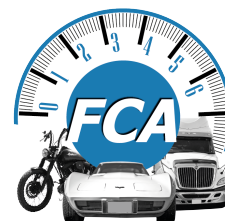
Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : LEGRAND JEAN-MARIE



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : CY-856-AK

Catégorie de véhicule : M1

Energie : GO

Date de mise en circulation : 29/09/2006

N° PV : 25015293

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25013483	06/01/2025	RAS
25013503	09/01/2025	RAS
25013631	31/01/2025	RAS
25013704	12/02/2025	RAS
25013765	24/02/2025	RAS
25013877	13/03/2025	RAS
25013890	14/03/2025	RAS
25013907	18/03/2025	RAS
25014242	09/05/2025	RAS
25014251	13/05/2025	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : LEGRAND JEAN-MARIE



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur	
	Non concerné.	

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	
	2.3.2.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 2.2.1. Etat du volant : Revoir la méthodologie de contrôle du volant.	NON CONFORMITÉ
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	2.3.5.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 5.3.1. Ressorts et stabilisateurs : Mauvaise méthodologie de contrôle du point barre stab.	NON CONFORMITÉ

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : LEGRAND JEAN-MARIE



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis <i>2.3.6.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 6.2.13. Autres ouvrants : Mauvaise méthodologie de vérification du cran de sécurité. Relire l'IT.	CONFORME NON CONFORMITÉ
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
MODALITES FINALES	Non concerné.	CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.